



Extrait du registre des délibérations

L'an deux mille vingt-deux, le 31 mars à 14 heures et 30 minutes, le Comité syndical du syndicat mixte Decoset s'est réuni dans la Salle du Conseil à Balma, sous la présidence de Monsieur Vincent TERRAIL-NOVES, Président.

Le lieu a été choisi compte tenu de l'absence au siège de salle disponible réunissant les conditions sanitaires.

Etaient présents : M. AURY (TOULOUSE METROPOLE), M. BERTORELLO (TOULOUSE METROPOLE), M. BOUCHE (C.C. DES COTEAUX DU GIROU), M. ESPIC (TOULOUSE METROPOLE), MME. ESQUERRE (C.C DES COTEAUX BELLEVUE), MME. GIBERT (C.C DU FRONTONNAIS), M. JOP (TOULOUSE METROPOLE), M. MAUREL (C.C. VAL'AÏGO), MME MOURGUE (TOULOUSE METROPOLE), M. NORMAND (C.A. SICOVAL), M. PERE (TOULOUSE METROPOLE), M. TERRAIL-NOVES (TOULOUSE METROPOLE), M. TRAUTMANN (TOULOUSE METROPOLE), M. TRONCO (C.A SICOVAL), MME URSULE (TOULOUSE METROPOLE)

Etaient excusés : M.BAGUR (C.C HAUTS TOLOSANS), MME COUTTENIER (C.C SAVE AU TOUCH), M. FOUCHOU-LAPEYRADE (TOULOUSE METROPOLE), MME GOMEZ (C.C. SAVE AU TOUCH), MME. MAGDO (TOULOUSE METROPOLE), M. OF (C.C FRONTONNAIS), MME OUSMANE (TOULOUSE METROPOLE), M. SAVIGNY (C.C. DES COTEAUX DE BELLEVUE), M. SIMON (TOULOUSE METROPOLE)

Excusés ayant donné pouvoir :

M. BRIAND (TOULOUSE-METROPOLE), POUVOIR A M. TERRAIL-NOVES
M. CAPEL (C.C. DES COTEAUX DU GIROU), POUVOIR A M. BOUCHE
M. CHOLLET (TOULOUSE-METROPOLE), POUVOIR A M. TERRAIL-NOVES
M. MOIGN (C.C HAUTS TOLOSANS), POUVOIR A MME URSULE

Etaient absents : M. CARRAL (C.A. SICOVAL), M. DUMOULIN (C.C. VAL'AÏGO), M. ROUSSEL (C.A. SICOVAL)

Date de la convocation : VENDREDI 25 MARS 2022

Secrétaire de séance : MME GIBERT

D2022-23 – Accueil des stagiaires de l'enseignement supérieur

Il est proposé d'inscrire au budget les indemnités d'accueil de stagiaires de l'enseignement supérieur, pour une période globale cumulée maximale de 6 mois, dans les conditions de la délibération du 1er juillet 2010 modifiée. Ces stagiaires pourront opérer par exemple (non exhaustif) :

- Dans des domaines que le Syndicat s'est fixé pour objectif d'étudier, de développer ou d'optimiser, tels par exemple que la gestion des biodéchets, la connaissance du territoire.
- Dans le cadre du programme « Territoire Zéro Déchet, Zéro Gaspillage ».

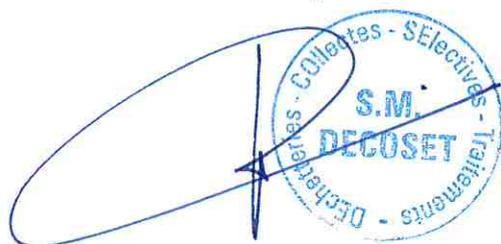
Le comité syndical, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'accueil et l'indemnisation de stagiaires pour une période maximale globale de 6 mois
- **AUTORISE** M. le Président à signer les conventions de stage et les documents afférents
- **S'ENGAGE A INSCRIRE** au budget les crédits nécessaires à l'indemnisation des stagiaires

Ainsi fait à Toulouse, les jour, mois et an que dessus.

Accusé de réception en préfecture
031-253102636-20220331-D2022-23-DE
Date de télétransmission : 07/04/2022
Date de réception préfecture : 07/04/2022

POUR EXTRAIT CONFORME,
LE PRESIDENT,



	Toulouse Métropole	Autres EPCI	TOTAL
<i>Délégués en exercice</i>	16	16	32
<i>Nombre de voix par délégué</i>	2	1	48
Présents	9	6	15
Votants	9	6	15
Pouvoirs	3	2	5
Total de voix	24	8	32
Abstentions	0	0	0
Votes contre	0	0	0
Votes pour	24	8	32

Accusé de réception en préfecture
031-253102636-20220331-D2022-23-DE
Date de télétransmission : 07/04/2022
Date de réception préfecture : 07/04/2022